



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 10 mars 2022, s'est réuni le 17 mars 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52

Présents : 46 jusqu'à 19h20, 47 jusqu'à 20h30, 46 jusqu'à 20h40, puis 45

Votants : 51

Secrétaire de séance : Florence PENCHE

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Denis BARGUIL, Guy DOEUFF, Martine PRIMA
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Marie-Madeleine BERGOT, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT (départ à 20h30), Leslie COLLINS
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE (arrivée à 19h20-départ à 20h40), Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michel FORGET (QUIMPERLE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENÉ)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Yves BERNICOT (REDENE) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
 Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Florence PENCHE (RIEC) jusqu'à 19h20, puis à partir de 20h40

DCC2022-073

VIE COURANTE
18- RESSOURCES HUMAINES

Création d'un emploi d'agent d'exploitation des réseaux d'eau potable du secteur centre-est dans le cadre d'emploi des adjoints techniques ou agents de maîtrise territoriaux au 01/04/2022

L'équipe en charge de la distribution et de la relève eau potable sur le périmètre centre-est (Arzano, Baye, Guilligomarc'h, Le Trévoux, Locunolé, Mellac, Querrien, Quimperlé, Rédéné, Tréméven) est constituée de 5 agents et d'un encadrant. Depuis la prise de compétence eau potable, le dimensionnement de l'équipe ne lui permet pas d'assurer une grande partie des missions d'entretien et maintenance des réseaux (recherche et remplacement de vannes, maintenance sur ventouses, stabilisateurs, repérage et mise à la cote des bouches à clé, purges réseaux). Le renouvellement des compteurs accuse également un retard important. Aussi, pour garantir la continuité du service public, il apparaît nécessaire de renforcer cette équipe par un agent supplémentaire en charge de l'exploitation des réseaux.

Dans ce contexte, il est proposé de créer un emploi d'agent d'exploitation des réseaux d'eau potable du secteur centre-est, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques ou agents de maîtrise territoriaux, à temps complet.

L'emploi sera ouvert à un fonctionnaire de catégorie C du cadre d'emploi d'adjoint technique ou agent de maîtrise territorial ou à défaut à un agent contractuel qui devra nécessairement être titulaire, au minimum, d'une formation lui permettant d'accéder au concours de ce cadre d'emploi et de l'expérience nécessaire pour occuper cette fonction et sous le fondement juridique de l'article 3-3 2° car les besoins du service l'exige afin d'assurer une continuité de service à la régie des eaux, requérant des compétences dans les domaines de l'exploitation et de la maintenance préventive et curative des réseaux d'eau potable, ainsi que dans la réalisation des branchements d'eau potable. La rémunération sera fixée en ce qui concerne les agents contractuels dans la limite de l'indice terminal du grade d'agent de maîtrise principal IB 597.

L'assemblée délibérante est invitée à :

-APPROUVER la création d'un emploi d'agent d'exploitation des réseaux d'eau potable du secteur centre-est, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques ou agents de maîtrise territoriaux au 01/04/2022

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

-APPROUVE la création d'un emploi d'agent d'exploitation des réseaux d'eau potable du secteur centre-est, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques ou agents de maîtrise territoriaux au 01/04/2022

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 22/03/2022

Reçu en préfecture le 22/03/2022

Affiché le

ID : 029-242900694-20220317-2022_073-DE

Le Président,

Sébastien MIOSSEC

